



PLAN RÉGIONAL D'ACTION EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2020-2024)

NOUVELLE AQUITAINE
DEMANDE DE DÉROGATION « ESPÈCES PROTÉGÉES »



Contact :
Mathieu Molières
Chargé de Projet
mathieu.molieres@cistude.org
05.56.28.47.72

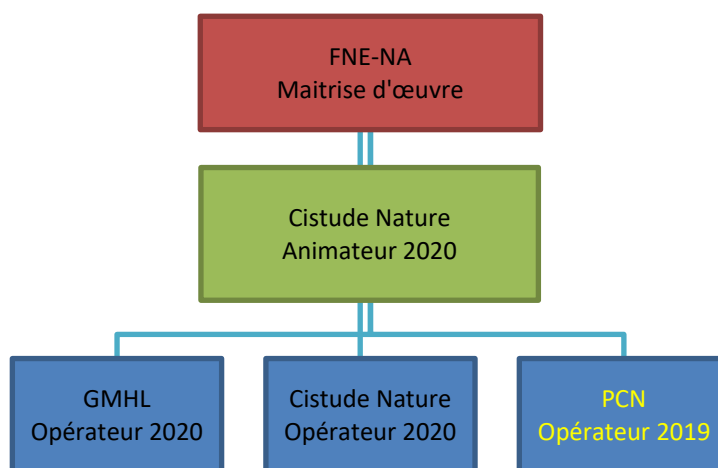


DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

1 Contexte général

1.1 Organisation intra-régionale du PRA Loutre

Afin de développer et mettre en œuvre une stratégie pour la préservation de la Loutre d'Europe en Nouvelle-Aquitaine, France Nature Environnement – Nouvelle-Aquitaine (FNE-NA) accompagnée de ses structures adhérentes : Cistude Nature, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) et Poitou-Charentes Nature (PCN) se sont associées, pour accompagner l'espèce dans sa reconquête de territoire et dans la stabilisation de ses populations en s'appuyant sur les actions du nouveau Plan National d'actions en faveur de la Loutre d'Europe¹.



1.2 Perspectives 2020

Les principaux objectifs du programme 2020 sont l'animation et le développement du réseau d'acteurs impliqués dans la préservation de la Loutre en Nouvelle-Aquitaine, l'accompagnement des acteurs confrontés à des problématiques « Loutre » (Aménageurs, pisciculteurs, chasseurs...) ainsi que la rédaction d'une déclinaison régionale du PNA. Ce PRA devrait être livré fin 2020. Il constituera le document référence pour l'étude et la conservation de la Loutre d'Europe en Nouvelle Aquitaine. Un Comité de Pilotage sera créé et réuni pour la validation du document qui sera ensuite soumis et présenté au CSRPN début 2021.

Pour mémoire voici la liste des actions du PNA et les perspectives 2020 en Nouvelle Aquitaine :

1 Kuhn R., Simonnet F., Arthur C. & Barthelemy V. (2019) – Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019-2028. SFEPM & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Poitiers, 89 pp

<p>Action n°1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la loutre d'Europe :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Affiner et améliorer la carte de répartition➤ Créer une carte des « points noirs » routiers <p>Action n°2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco-toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Dérogation « espèces protégées »➤ Recensement des cadavres et transmission des informations au niveau national➤ Favoriser le partenariat avec la recherche <p>Action n°3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Poursuite des études et des travaux de transparence écologique➤ Développement de méthodes complémentaires et alternatives <p>Action n°4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe</p> <p>Action n°5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre et les activités piscicoles :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour de l'annuaire des piscicultures régionales➤ Poursuivre de travail de médiation➤ Plaquette « Loutre et Pisciculture en Nouvelle Aquitaine » <p>Action n° 6 : Communiquer sur la loutre d'Europe auprès des usagers de la nature, des professionnels et du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Sorties « nature »➤ Opérations « Havre de Paix »➤ Publication sur le PRA, sa mise en œuvre, ses moments forts, festivals➤ Développer un réseau « Loutre-NA » de professionnel et de bénévoles➤ Communiquer/Informer les pêcheurs et les chasseurs <p>Action n°7 : Animer la déclinaison régionale du PNA :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise en place du Comité de Pilotage➤ Coordonner les initiatives locales➤ Favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique,➤ Répondre aux sollicitations de l'animatrice nationale et de la DREAL-NA
--

Figure 1 : liste des actions du PNA 2019-2028 et perspectives 2020 en Nouvelle Aquitaine

2 Demande de dérogation – Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

2.1 Objet de la demande

Dans le cadre du Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe en Nouvelle Aquitaine, l'équipe du PRA Loutre – le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin et Cistude Nature (Poitou-Charentes Nature n'a pas souhaité se positionner en 2020) – souhaite établir un réseau de collecte de cadavre de Loutre et de réalisation de prélèvements à l'échelle régionale, répondant ainsi à l'action n°2 du PNA (cf figure 1).

Les collisions routières sont l'une des causes majeures de mortalité chez la Loutre d'Europe. D'autres causes de mortalité, moins connues, doivent également être surveillées. L'objectif de ce réseau bénévole est de valoriser les cadavres de Loutre en permettant de réaliser des autopsies ou en prélevant des échantillons à des fins de création d'une banque de prélèvements génétiques ou d'autres organes (disponibles pour des études éventuelles), de réalisation de suivi des populations par études génétiques, d'identification des points noirs de collision routière, de suivi des statuts reproducteurs des individus, de suivi de la

circulation de pathogènes ou d'intoxications. Les cadavres de Loutre dont l'origine de la mort n'est pas évidente (hors réseau routier) pourraient être gérés via le réseau SAGIR, en collaboration avec l'OFB, afin de surveiller la survenue possible d'épizooties ou d'intoxications. Ces collectes de données permettront d'approfondir nos connaissances sur l'espèce et d'améliorer sa protection par des actions adaptées.

2.2 Protocole

Les personnes volontaires et formées par Cistude nature et le GMHL seront amenées à se déplacer afin de récupérer le cadavre ou une partie de tissus. Les conditions de prélèvement et de stockage sont précisées dans le document « Valorisation des spécimens de loutre découverts morts dans le cadre du plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015 » édité par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) présenté ici en annexe 1. Dans le cadre de cette demande les prélèvements ne devraient concerner que le niveau 1 du protocole. Il n'est cependant pas exclu en cas de découverte d'un cadavre « suspect » (mort difficilement explicable) qu'une autopsie soit réalisée (Niveau 2 du protocole).

2.3 Déplacements

Les personnes autorisées pourront transporter un ou plusieurs spécimens de Loutre d'Europe ou parties (prélèvements biologiques) du lieu de la découverte au lieu de stockage défini et ce sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Elles se déplaceront munies de l'autorisation administrative.

2.4 Stockage

Afin de garantir un stockage optimal pour les analyses, un congélateur ou un réfrigérateur est indispensable. Les personnes autorisées disposent d'un espace de stockage temporaire propre au sein de leurs structures respectives. Les échantillons seront ensuite centralisés à Cistude Nature avant envoi en laboratoire.

2.5 Centralisation des informations

En plus des prélèvements, Cistude Nature, centralisera l'ensemble des informations associées (fiches commémoratives). Les bilans annuels seront ensuite transmis à la DREAL Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à l'animatrice nationale du PNA Loutre à la SFEPM.

2.6 Liste des mandataires

La liste des personnes volontaires pour réaliser ces prélèvements fait l'objet d'un fichier excel associé à ce document.

Les mandataires s'engagent à respecter l'intégralité du protocole de la SFEPM ainsi que l'envoi des informations à l'animateur régional.

ANNEXE 1

**Valorisation des spécimens de loutre découverts morts dans le cadre du plan national
d'actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015**

VOIR DOCUMENT JOINT

Cistude Nature

Association loi 1901 agréée de Protection de la Nature
Chemin du Moulinat- 33185 Le Haillan - ☎ : 05 56 28 47 72
www.cistude.org - information@cistude.org
Code APE : 9104 Z – N° Siret : 412 071 631 00029